
Extrait du registre des délibérations de la société républicaine de Saint-Aignan relatif à l'annonce du mariage du curé de Mareuil, lors de la séance du 21 brumaire an II (11 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait du registre des délibérations de la société républicaine de Saint-Aignan relatif à l'annonce du mariage du curé de Mareuil, lors de la séance du 21 brumaire an II (11 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 4;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40135_t1_0004_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Suit la lettre de la Société républicaine de Saint-Aignan (1).

La Société républicaine de Saint-Aignan, aux citoyens députés à la Convention nationale.

« 3^e jour, 2^e décade, 2^e mois de la République, une et indivisible, et 1^{er} de la destruction du couple tyrannique.

! « Citoyens législateurs,

« Malgré les fréquents orages qui menacent notre République, vous savez tout vaincre, et nous dirigeons toutes nos sollicitudes pour détruire les malveillants, et anéantir les vieux usages que la rouille des opinions regardait comme des lois.

« Le pasteur de la commune de Marcuil vient de vaincre un préjugé que l'égoïsme sacerdotal avait enraciné. En vrai philosophe il a repris les droits que la nature accorde, en associant une compagne à ses vertus; voilà une preuve, encore que la Révolution a pris beaucoup d'empire sur l'âme des honnêtes gens.

« Notre comité, dans sa séance du 5 de la 1^{re} décade de ce mois, a député 4 de ses collègues pour aller féliciter les nouveaux époux. Un discours noble et touchant leur a été fait, le pasteur y a répondu avec dignité, nous a écrit une lettre qui peint ses dispositions républicaines. Nos commissaires ont été invités de rester au banquet, un repas a été servi sans profusion; la joie et la décence y ont présidé. Une députation de jeunes personnes a été, avec de la musique, porter des fleurs et des compliments aux époux; la danse a terminé cette fête touchante. Puisse l'exemple de ce ministre électriser tous les bons prêtres.

« Le comité de correspondance.

« LEPREUX. »

Extrait du registre des délibérations de la Société républicaine de Saint-Aignan.

Séance du 5^e jour, 1^{re} décade du 2^e mois de l'an II de la République, une et indivisible, et 1^{re} de la destruction du couple tyrannique.

Un sociétaire a dit que le ministre des cultes de la commune de Marcuil devait se marier mardi prochain, que cette cérémonie est l'annonce la plus vraie que le mariage des prêtres n'est pas un acte contraire à la religion, puisque tout ce qui est dans l'ordre naturel ne peut qu'être agréable à Dieu et aux hommes.

Il a présenté avec énergie que nous devons voir avec plaisir que de vrais républicains anéantissent des institutions antiques et bizarres, parce que des réflexions prises dans la raison même, tendront toujours à contribuer au bonheur national, en faisant recouvrer aux ecclésiastiques les droits que la nature et la liberté accordent. Il a présagé que ceux de nos collègues qui sont dans le sacerdoce, ne tarderaient sûrement pas de suivre l'exemple que va donner ce respectable ministre, qui a fait choix d'une compagne dont l'âge et la raison lui assurent un bonheur parfait.

Ce sociétaire s'est résumé en demandant que 4 commissaires soient à l'instant nommés pour aller féliciter les futurs, leur donner de notre

part l'accolade fraternelle. Cette idée ayant été applaudie à plusieurs reprises, la société a décidé à l'unanimité que les citoyens Robin et Dorsanne, prêtre, les citoyennes Coutant et Rouet-Trinquart iraient, au nom de la société, accomplir le vœu proposé. Ces commissaires ayant accepté, le citoyen Dorsanne, prêtre, a ajouté qu'il acceptait avec d'autant plus de plaisir, qu'il se sentait déjà un avant-goût pour le mariage. (Vifs applaudissements.)

Ensuite la société a arrêté qu'extrait du procès verbal serait envoyé à la Convention nationale, que les commissaires auraient pareil extrait pour être remis aux époux.

Pour extrait conforme :

LEDREUX.

Munier [Meunier], officier de santé, envoie de Nevers un écu de 6 livres à l'effigie du tyran prussien, et l'offre à la Convention nationale, qui l'accepte et décrète qu'il en sera fait mention honorable (1).

Suit la lettre du citoyen Meunier (2).

« Nevers, chef-lieu du département de la Nièvre.

« Législateurs,

« Toutes pièces frappées au coin des tyrans doivent être en horreur aux bons républicains.

« J'ai pour tout argent un écu de 6 livres à l'effigie du tyran prussien; j'en fais offrande à la Convention pour qu'elle le fasse mettre au feu de fusion, en attendant l'heureux jour où l'original subira le sort de Capet.

« Restez à votre poste pour achever votre ouvrage.

« Salut, et conservation de la Montagne.

« MEUNIER, officier de santé. »

Les représentants du peuple du département de l'Aube font connaître à la Convention un procès-verbal de la commune de Bar-sur-Seine, qui annonce que le citoyen Etienne Capperon, de cette ville, lui a fait don de 1,200 livres en numéraire, qu'elle a converties en assignats pour acheter des grains, dont il sera fait du pain pour distribuer aux indigents.

Mention honorable de l'action de ce citoyen est décrétée (3).

Suit la lettre des officiers municipaux de la commune de Bar-sur-Seine aux citoyens députés du département de l'Aube (4).

Aux citoyens députés du département de l'Aube à la Convention nationale, à Paris.

Bar-sur-Seine, ce 17^e jour de brumaire, l'an II de la République une et indivisible.

« Nous vous adressons, citoyens, l'expédition d'une délibération du conseil général de la commune de Bar-sur-Seine, du 11 courant, relativement au don fait par le citoyen Etienne Capperon.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 145.

(2) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 740.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 145.

(4) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 752.

(1) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 768.